

gion, qu'à ses derniers moments, il demanda les consolations suprêmes. Cette perte fut vivement ressentie au palais, où son aménité lui avait conquis tous les cœurs, et parmi les nombreux amis, que lui avait faits l'affabilité naturelle de son caractère.

Ses obsèques eurent lieu le jeudi 14 décembre suivant. La Cour d'appel, l'ordre des avocats et la corporation des avoués assistèrent à cette cérémonie, où M. Jourdan, professeur à la Faculté des sciences, prononça, au nom de l'Académie, quelques paroles qui impressionnèrent vivement l'assistance.

Achard-James avait épousé, vers 1811, Antoinette Bagnion, d'origine italienne, décédée seulement au mois de décembre 1862, et dont il eut deux enfants : un fils, Clairanne Achard-James, d'abord avocat à la Cour de Lyon, puis conseiller de préfecture à Bourg, et une fille, mariée à M. le baron René de Vauxonne, maire de Vaux, près de Villefranche.

Au moment où j'écrivais ces lignes, on apprenait la mort de son petit-fils, Henri de Vauxonne, jeune avocat du barreau de Lyon, engagé volontaire au 23^e de ligne, frappé, le 16 août 1870, à Gravelotte, par une balle à la tête, dans une marche en avant.

C'est par ce souvenir glorieux que je terminerai l'histoire de la vie d'Achard-James. Si l'illustration des aïeux honore à bon droit leurs descendants, elle reçoit aussi une consécration nouvelle de la gloire de ces derniers. Quand, en 1813, Achard-James ramenait, à travers mille dangers, la colonie française du Simplon, « il prouva, « disait un jour le comte de Rambuteau, que le cœur du « soldat peut se trouver sous la toge du magistrat. » La mort de son petit-fils au champ d'honneur, nous prouve que son sang n'a pas dégénéré. Au milieu de nos douleurs